



Arrêté DCPAT/BEICEP n° 2023-79 de cessibilité et emportant transfert de gestion, au bénéfice du Département des Hauts-de-Seine, d'une partie des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de prolongement du Tram 1 de Colombes vers Nanterre et Rueil-Malmaison

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles R. 131-3 et suivants ;
- Vu** le code des transports ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques notamment les articles L. 2123-5 et L. 2123-6 ;
- Vu** le code du domaine de l'Etat ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;
- Vu** le décret du 15 avril 2022 portant nomination de Monsieur Pascal Gauci, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté PCI n°2023-035 du 1er mai 2023 portant délégation de signature à monsieur Pascal Gauci, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCPAT/BEICEP n°2019-122 du 9 juillet 2019 portant ouverture de l'enquête publique environnementale préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Nanterre et de Rueil-Malmaison et conjointe à une enquête parcellaire, au bénéfice d'Ile-de-France Mobilités et du Département des Hauts-de-Seine, dans le cadre du prolongement du Tram 1 de Colombes vers Nanterre et Rueil-Malmaison ;
- Vu** l'arrêté DCPAT/BEICEP n°2020-148 du 8 octobre 2020 portant Déclaration d'Utilité Publique (DUP), emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Nanterre et de Rueil-Malmaison, au bénéfice d'Ile-de-France Mobilités et du Département des Hauts-de-Seine, du projet de prolongement du Tram 1 de Colombes vers Nanterre et Rueil-Malmaison ;

Vu l'enquête publique susmentionnée qui s'est déroulée du mercredi 18 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019 inclus ;

Vu le dossier soumis à enquête parcellaire composé des documents mentionnés à l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les insertions dans la presse Le Parisien - édition Hauts-de-Seine et Les Échos, respectivement le 27 août 2019 pour la première parution, et le 19 septembre 2019 pour le rappel ;

Vu l'affichage de l'avis d'enquête sur les panneaux administratifs des communes, au moins quinze jours avant le début de l'enquête publique unique et pendant toute la durée de celle-ci, certifié par les maires de Nanterre, Colombes et Rueil-Malmaison respectivement les 24 octobre 2019, 28 octobre 2019 et 12 novembre 2019 ;

Vu les notifications individuelles parvenues à leurs destinataires avant la date du début de l'enquête parcellaire, conformément à l'article R.131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le rapport rendu le 26 novembre 2019 par la commission d'enquête ;

Vu l'avis favorable rendu le 26 novembre 2019 par la commission d'enquête concernant l'emprise foncière du projet, assorti des trois réserves suivantes :

- 1) La commission d'enquête considère que la justification de l'élargissement entre les lots 22 et 42 n'est pas démontrée dans le dossier d'enquête. L'entrée sur le parking de la résidence (355-357 avenue de la République) deviendrait problématique pour les piétons et les résidents en cas de non modification du projet. Maintenir un trottoir d'1,50 m de large permettrait de ne pas créer de préjudice aux propriétaires des appartements situés en rez-de-chaussée sans remettre en cause l'économie du projet.
- 2) Le tracé impacte très fortement le pavillon de M. Cristofari (lot n°37- 347bis avenue de la République). La commission d'enquête considère que les nuisances apportées, la perte d'agrément, auxquelles s'ajoute la diminution de la valeur du bien considéré conduisent à privilégier la solution avec expropriation totale.
- 3) La commission d'enquête considère que l'emprise de 2m² sur la propriété de M. Gatersi (lot n°44-337 avenue de la République) est inexplicable et injustifiée.

Vu la délibération du 12 juin 2020 de la commission permanente du conseil départemental des Hauts-de-Seine, levant les trois réserves précitées émises par la commission d'enquête ;

Vu le courrier du 13 avril 2023 du président du conseil départemental des Hauts-de-Seine demandant au préfet des Hauts-de-Seine de déclarer la cessibilité, au profit du Département des Hauts-de-Seine, d'une partie des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de prolongement du Tram 1 de Colombes vers Nanterre et Rueil-Malmaison ;

Considérant que le conseil départemental des Hauts-de-Seine, dans sa délibération du 12 juin 2020, lève la réserve n°1 de la commission d'enquête relative à l'enquête parcellaire du projet de tram T1 en s'engageant à étudier toutes optimisations susceptibles d'éviter ou de réduire l'élargissement entre les lots 22 et 42, y compris la mise en œuvre d'un trottoir d'1,5 m de large, qui devra respecter les exigences légales afin d'assurer les déplacements des personnes à mobilité réduite ;

Considérant que le conseil départemental des Hauts-de-Seine, dans sa délibération du 12 juin 2020, lève la réserve n°2 de la commission d'enquête relative à l'enquête parcellaire du projet de tram T1 en s'engageant à rechercher une acquisition à l'amiable du lot n°37 situé 347bis avenue de la République avec son propriétaire pour la reconstitution des fonctionnalités perdues (perte de sa place de parking, de l'accès à sa cave, à sa cuve à fuel et difficulté d'accès à sa porte d'entrée), et en l'absence de solution technique satisfaisant le propriétaire, à acquérir la propriété sur demande de réquisition d'emprise totale de la parcelle de la part du propriétaire ;

Considérant que le conseil départemental des Hauts-de-Seine, dans sa délibération du 12 juin 2020, lève la réserve n°3 de la commission d'enquête relative à l'enquête parcellaire du projet de tram T1 en s'engageant à étudier toutes optimisations susceptibles d'éviter l'élargissement au droit du lot 44 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour le Département des Hauts-de-Seine de maîtriser les emprises de foncier sur les communes de Nanterre et Rueil-Malmaison ;

Considérant la nécessité de transférer au Département des Hauts-de-Seine la gestion d'une partie de certaines parcelles de terrain sur les communes de Nanterre et Rueil-Malmaison ;

Considérant qu'il s'agit d'une opération présentant un caractère d'utilité publique ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Sont déclarées immédiatement cessibles pour cause d'utilité publique, au profit du Département des Hauts-de-Seine, une partie des parcelles situées sur les communes de Nanterre et Rueil-Malmaison, nécessaires à la réalisation du projet de prolongement du Tram 1 de Colombes vers Nanterre et Rueil-Malmaison, et désignées sur les états parcellaires (annexes 1 et 2) et plans parcellaires (annexes 5 à 20) annexés au présent arrêté.

Sont également annexés au présent arrêté les documents d'arpentage (annexes 21 à 66), les extraits cadastraux modèle 1 (annexes 67 à 111), un plan de division (annexe 112) et les modifications du parcellaire cadastral (113 à 124), en application de l'article L. 132-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatifs au retrait des emprises expropriées de la propriété initiale.

ARTICLE 2

Font l'objet d'un transfert de gestion, au profit du Département des Hauts-de-Seine, des parties de parcelles de terrain situées sur les communes de Nanterre et Rueil-Malmaison, nécessaires à la réalisation du projet de prolongement du Tram 1, et désignées sur les plans et les états parcellaires (annexes 3, 4 et de 5 à 20) joints au présent arrêté.

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux, auprès de monsieur le préfet des Hauts-de-Seine (préfecture des Hauts-de-Seine – 167-177 avenue Joliot Curie – 92013 Nanterre cedex), soit hiérarchique auprès du ministère de l'Intérieur et des outre-mer, dans les deux mois suivant sa notification.

L'absence de réponse à un recours gracieux ou hiérarchique au terme d'un délai de deux mois vaut rejet.

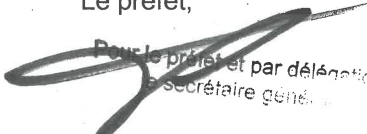
En application des dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, les maires des communes de Nanterre et Rueil-Malmaison et le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont une copie sera notifiée au juge de l'expropriation du tribunal judiciaire de Nanterre.

Nanterre, le **27 JUIN 2023**

Le préfet,


Pour le préfet et par délégation
secrétaire général

Pascal GAUCI

Liste des 124 pièces annexées au présent arrêté :

- Annexe 1 : état parcellaire des emprises à acquérir à Nanterre

- Annexe 2 : état parcellaire des emprises à acquérir à Rueil-Malmaison
- Annexe 3 : état parcellaire des emprises à transfert de gestion à Nanterre
- Annexe 4 : état parcellaire des emprises à transfert de gestion à Rueil-Malmaison
- Annexe 5 : planche 1/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 6 : planche 2/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 7 : planche 3/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 8 : planche 4/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 9 : planche 5/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 10 : planche 6/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 11 : planche 7/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 12 : planche 8/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 13 : planche 9/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 14 : planche 10/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 15 : planche 11/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 16 : planche 12/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 17 : planche 13/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 18 : planche 14/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 19 : planche 15/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 20 : planche 16/16 du plan parcellaire de cessibilité
- Annexe 21 : document d'arpentage 4476H
- Annexe 22 : document d'arpentage 4447Y
- Annexe 23 : document d'arpentage 4427L
- Annexe 24 : document d'arpentage 4425V
- Annexe 25 : document d'arpentage 4482U
- Annexe 26 : document d'arpentage 4434T
- Annexe 27 : document d'arpentage 4435N
- Annexe 28 : document d'arpentage 4478Z
- Annexe 29 : document d'arpentage 4439W
- Annexe 30 : document d'arpentage 4472A
- Annexe 31 : document d'arpentage 5022N
- Annexe 32 : document d'arpentage 5033C
- Annexe 33 : document d'arpentage 4436J
- Annexe 34 : document d'arpentage 4437E
- Annexe 35 : document d'arpentage 4438A
- Annexe 36 : document d'arpentage 4461L
- Annexe 37 : document d'arpentage 4462G
- Annexe 38 : document d'arpentage 4463C
- Annexe 39 : document d'arpentage 4465U
- Annexe 40 : document d'arpentage 4466P
- Annexe 41 : document d'arpentage 4473W
- Annexe 42 : document d'arpentage 4474S
- Annexe 43 : document d'arpentage 4450X
- Annexe 44 : document d'arpentage 4454E
- Annexe 45 : document d'arpentage 4449P
- Annexe 46 : document d'arpentage 4405H
- Annexe 47 : document d'arpentage 4452N
- Annexe 48 : document d'arpentage 4458M
- Annexe 49 : document d'arpentage 4451T
- Annexe 50 : document d'arpentage 4460R
- Annexe 51 : document d'arpentage 4398X
- Annexe 52 : document d'arpentage 4397B
- Annexe 53 : document d'arpentage 4406D
- Annexe 54 : document d'arpentage 4413K
- Annexe 55 : document d'arpentage 4423D n°1 et 2
- Annexe 56 : document d'arpentage 4417T
- Annexe 57 : document d'arpentage 4420S
- Annexe 58 : document d'arpentage 4421M
- Annexe 59 : document d'arpentage 4418N
- Annexe 60 : document d'arpentage 4416X

- Annexe 62 : document d'arpentage 5023J
- Annexe 63 : document d'arpentage 5025A
- Annexe 64 : document d'arpentage 5026W
- Annexe 65 : document d'arpentage 5027S
- Annexe 66 : document d'arpentage 5028M
- Annexe 67 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AP0193 à Nanterre
- Annexe 68 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AQ0124 à Nanterre
- Annexe 69 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AG0215 à Nanterre
- Annexe 70 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle CG0005 à Nanterre
- Annexe 71 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle CH0014 à Nanterre
- Annexe 72 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle O0032 à Nanterre
- Annexe 73 : extrait cadastral modèle 1 concernant les parcelles O0128 et O0171 à Nanterre
- Annexe 74 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle O0224 à Nanterre
- Annexe 75 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle P0112 à Nanterre
- Annexe 76 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle V0018 à Nanterre
- Annexe 77 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AH0626 à Rueil-Malmaison
- Annexe 78 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AX0331 à Rueil-Malmaison
- Annexe 79 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle O0172 à Nanterre
- Annexe 80 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle O0183 à Nanterre
- Annexe 81 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle V0031 à Nanterre
- Annexe 82 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle V0032 à Nanterre
- Annexe 83 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle V0033 à Nanterre
- Annexe 84 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle V0060 à Nanterre
- Annexe 85 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle V0061 à Nanterre
- Annexe 86 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle V0026 à Nanterre
- Annexe 87 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle V0025 à Nanterre
- Annexe 88 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle K0134 à Nanterre
- Annexe 89 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle K0133 à Nanterre
- Annexe 90 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle K0129 à Nanterre
- Annexe 91 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AF0675 à Nanterre
- Annexe 92 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AF0670 à Nanterre
- Annexe 93 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AF0608 à Nanterre
- Annexe 94 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AF0619 à Nanterre
- Annexe 95 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AF0617 à Nanterre
- Annexe 96 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AE0279 à Nanterre
- Annexe 97 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AE0278 à Nanterre
- Annexe 98 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AF0696 à Nanterre
- Annexe 99 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AN0318 à Nanterre
- Annexe 100 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AS0209 à Nanterre
- Annexe 101 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AR0304 à Nanterre
- Annexe 102 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AR0478 à Nanterre
- Annexe 103 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AR0484 à Nanterre
- Annexe 104 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AR0324 à Nanterre
- Annexe 105 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AR0207 à Nanterre
- Annexe 106 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AR0200 à Nanterre
- Annexe 107 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AH0213 à Rueil-Malmaison
- Annexe 108 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AH0469 à Rueil-Malmaison
- Annexe 109 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AH0470 à Rueil-Malmaison
- Annexe 110 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AH0622 à Rueil-Malmaison
- Annexe 111 : extrait cadastral modèle 1 concernant la parcelle AH0624 à Rueil-Malmaison
- Annexe 112 : plan de la ligne divisoire concernant la propriété appartenant aux copropriétaires du 27 avenue Maréchal Joffre à Nanterre – parcelle cadastrée section CG n°5
- Annexe 113 : procès-verbal de délimitation de la parcelle AP0193 à Nanterre
- Annexe 114 : procès-verbal de délimitation de la parcelle AQ0124 à Nanterre
- Annexe 115 : procès-verbal de délimitation de la parcelle AG0215 à Nanterre
- Annexe 116 : procès-verbal de délimitation de la parcelle CG0005 à Nanterre
- Annexe 117 : procès-verbal de délimitation de la parcelle CH0014 à Nanterre
- Annexe 118 : procès-verbal de délimitation de la parcelle O0032 à Nanterre
- Annexe 119 : procès-verbal de délimitation de la parcelle O0128 à Nanterre
- Annexe 120 : procès-verbal de délimitation de la parcelle O0224 à Nanterre

- Annexe 121 : procès-verbal de délimitation de la parcelle P0112 à Nanterre
- Annexe 122 : procès-verbal de délimitation de la parcelle V0018 à Nanterre
- Annexe 123 : procès-verbal de délimitation de la parcelle AH0626 à Rueil-Malmaison
- Annexe 124 : procès-verbal de délimitation de la parcelle AX0331 à Rueil-Malmaison